

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 juin 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Installations classées pour la protection de l'environnement - Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Demande d'autorisation d'exploiter un centre de maintenance mixte bus-tramways - Avis du Conseil Municipal**

Madame Tenenbaum, au nom de la commission de la solidarité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise sollicite l'autorisation d'exploiter un centre de maintenance mixte bus-tramways sur le territoire des communes de Dijon, rue des ateliers, et de Chenôve, rues Aristide Briand et Nicolas Cugnot.

Cette installation est rangée sous les n° 2930-1-a, 2920-2-b, 1432-2-b, 1435-3 et 2560-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 5 mai 2010, cette demande a fait l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois qui s'est déroulée en mairies de Chenôve, Dijon et Longvic, du 26 mai au 28 juin 2010.

Conformément à l'article 8 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, le Conseil Municipal est appelé à formuler son avis sur cette demande.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la solidarité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir donner un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise en vue de l'exploitation d'un centre de maintenance mixte bus-tramways.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 2 JUIL. 2010



PUBLIÉ LE 6/07/2010